

Informations de base	
1998/0009(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Pays ACP: régime applicable aux produits agricoles et aux produits résultant de leur transformation Subject 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 6.40.06 Relations avec les pays ACP, conventions et généralités Zone géographique Pays ACP	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AGRI Agriculture et développement rural		PARIGI Gastone (NI)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	BUDG Budgets		
	DEVE Développement et coopération		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2115	1998-07-20

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/01/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0011 	Résumé
20/02/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/1998	Vote en commission		Résumé
24/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0243/1998	

20/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
01/08/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/0009(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09778

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0243/1998 JO C 226 20.07.1998, p. 0003	24/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0414/1998 JO C 292 21.09.1998, p. 0017-0025	14/07/1998	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0011  JO C 108 07.04.1998, p. 0017		23/01/1998	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1998/1706 JO L 215 01.08.1998, p. 0012	Résumé

Pays ACP: régime applicable aux produits agricoles et aux produits résultant de leur transformation

1998/0009(CNS) - 23/01/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : mettre en oeuvre un nouveau régime commercial applicable aux produits agricoles et à certaines marchandises originaires des pays ACP suite à la révision à mi-parcours de la quatrième convention de Lomé. CONTENU : les résultats des négociations de la révision à mi-parcours de Lomé IV ont été fixés puis approuvés par toutes les parties le 04.11.1995 à l'Ile Maurice. Toutefois, cette Convention révisée n'entrera en vigueur que lorsque toutes les parties l'auront ratifiée. En conséquence, la Commission propose un texte visant à mettre en oeuvre un nouveau régime commercial applicable aux produits agricoles et à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles originaires des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) dans l'attente de la ratification de la Convention révisée par toutes les parties et prenant en compte les résultats des négociations conclues en 1995. Le nouveau régime contient des dispositions commerciales prévoyant de nouvelles concessions et constitue une amélioration sensible au développement du commerce dans le cadre de la coopération ACP-CE. La proposition de règlement abrogera le règlement 715/90/CEE du Conseil qui assurait la mise en application du régime commercial antérieur et fixera le nouveau régime à partir du 01.01.1996. Les nouvelles concessions applicables aux importations ACP de produits agricoles proposées s'expriment : -soit en exemption de droit de douane pour certains produits, -soit en diminution des taux spécifiques des droits de douane pour d'autres produits et/ou en augmentation des contingents préalablement octroyés aux Etats ACP. Parallèlement, le nouveau régime proposé élargit la liste des produits bénéficiant d'une réduction des droits de douane et prend en considération la nouvelle nomenclature combinée dans le domaine agricole suite aux négociations commerciales multilatérales du GATT de 1995.

Pays ACP: régime applicable aux produits agricoles et aux produits résultant de leur transformation

1998/0009(CNS) - 20/07/1998 - Acte final

OBJECTIF : mettre en oeuvre un nouveau régime commercial applicable aux produits agricoles et à certaines marchandises originaires des pays ACP suite à la révision à mi-parcours de la quatrième convention de Lomé. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 1706/98/CE du Conseil fixant le régime applicable aux produits agricoles et les marchandises résultant de leur transformation originaires des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et abrogeant le règlement 715/90/CEE. CONTENU : Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Convention Lomé IV, le présent règlement entérine un nouveau régime commercial applicable aux produits agricoles et à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles originaires des ACP, prévu par Lomé révisé. Le nouveau régime contient des dispositions commerciales prévoyant de nouvelles concessions et constitue une amélioration sensible au développement du commerce dans le cadre de la coopération ACP-CE. Les nouvelles concessions applicables aux importations ACP de produits agricoles s'expriment : -soit en exemption de droit de douane pour certains produits, -soit en diminution des taux spécifiques des droits de douane pour d'autres produits et/ou en augmentation des contingents préalablement octroyés aux Etats ACP. Parallèlement, le nouveau régime élargit la liste des produits bénéficiant d'une réduction des droits de douane et prend en considération la nouvelle nomenclature combinée dans le domaine agricole suite aux négociations commerciales multilatérales du GATT de 1995. Les principaux produits touchés par ces concessions sont la viande bovine, la viande ovine et caprine, les volailles, les produits laitiers, les oeufs, les viandes porcines, certains produits de la pêche, les matières grasses, les céréales et le riz. Le présent règlement abroge le règlement 715/90/CEE du Conseil qui assurait la mise en application du régime commercial antérieur ENTREE EN VIGUEUR: 02.08.1998. Le règlement sera applicable rétroactivement à partir du 01.01.1996.

Pays ACP: régime applicable aux produits agricoles et aux produits résultant de leur transformation

1998/0009(CNS) - 14/07/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté sans débat le rapport de M. Gastone PARIGI (NI, I) concernant le régime applicable aux produits agricoles et les marchandises résultant de leur transformation originaires des Etats ACP.